

**QUESTION D'ACTUALITE AU GOUVERNEMENT
DE CATHERINE MORIN-DESAILLY
SUR LA SUPPRESION DE L'ECOLE LE SAMEDI**

Ces derniers jours, nous apprenions par voie de presse la suppression des cours du samedi matin dans l'enseignement élémentaire dès la rentrée 2008. Personnellement, je suis plutôt favorable à cette proposition comme une grande majorité de parents et d'enseignants.

Par cette mesure, vous souhaitez mettre fin à une situation confuse, due à l'application de la semaine de 4 jours dans de nombreuses communes. Actuellement en effet une école primaire sur quatre est fermée le samedi. Pour autant, la mise en œuvre de cette disposition n'est pas sans poser question.

Harmoniser les calendriers et les horaires des enfants est tout à fait louable afin de répondre à la demande fréquente des parents et faciliter la vie familiale. C'est en effet prendre en compte l'évolution des modes de vie des familles. Comme vous l'avez également évoqué, il faudra réfléchir à la suppression des cours du samedi matin au collège pour que les fratries et les familles bénéficient pleinement de ce temps ainsi dégagé.

Nous savons également que les élèves français font beaucoup plus d'heures que leurs petits voisins européens en primaire puisque le nombre d'heures d'instruction obligatoire est de 936 heures annuelle.

Toutefois, beaucoup s'interrogent sur les conséquences que cette mesure aura sur les programmes et sur les matières qui seront affectées. Mais vous annoncez dans le même temps que ces trois heures ne sont pas purement et simplement supprimées mais seront réutilisées pour les 15% d'élèves en difficulté sous la forme de travail personnalisé en petits groupes. Pouvez-vous nous préciser dès aujourd'hui les modalités de cette mesure ?

Par ailleurs, l'annonce de la suppression des cours le samedi matin a laissé croire que les écoles primaires seraient fermées. Or vous avez précisé, monsieur le ministre, que les écoles resteraient ouvertes le samedi matin pour accueillir les élèves qui le souhaitent et que des activités d'éveil culturelles, artistiques ou sportives leur seraient proposées.

Cependant, elle suscite aussi des interrogations : l'ouverture sera-t-elle obligatoire ? Qui assurera l'accueil des élèves ? Les activités seront-elles assurées par des enseignants déchargés d'une partie de leur service horaire ? ou par des intervenants extérieurs ? Qui financera ces activités ?

En l'absence d'information et de concertation préalables, vous comprenez bien, monsieur le ministre, que les élus locaux que nous sommes et, je pense en particulier à nos collègues maires, aimeraient savoir qui assurera ces activités du samedi matin et quelle contribution sera demandée aux collectivités locales.

Monsieur le ministre, au-delà de ces interrogations, je crois qu'il faut profiter de votre annonce pour engager une réflexion, avec l'ensemble des acteurs, sur les rythmes d'apprentissage les plus adaptés aux intérêts des enfants.